

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 071 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE

M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : **Parentalité – Convention 2016 R.E.A.A.P.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les actions mises en œuvre par l'intercommunalité au titre de la famille.

Monsieur le Président rappelle la demande formulée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention établi au titre de l'exercice 2016 et qui attribue les aides suivantes :

- Projet Vacances Familles : subvention de 3 500 €
- Action Fête du Jeu en Familles : subvention de 670 €
- Projet Espace Parent : subvention de 650 €.
-

Monsieur le Président indique que la CAF précomptera sur cette aide accordée au titre des actions 2016 un trop perçu de 670 € attribuée à l'Intercommunalité pour la mise en œuvre de réunions à thèmes à destination des parents. Cette action n'a pas été mise en place en 2015 suite à l'absence de Mme BOUTROY pour cause de maternité puis de congé parental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention de financement 2016 devant intervenir dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité,
- d'approuver le reversement d'un trop perçu de 670,00 € sur les actions 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2016-071 29/06/2016

Parentalité – Convention CAF 2016.

